

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

du lundi 22 septembre 2025

Présents : Magali BONIN – Gérard BRUN – Lydie CLAVEAU (arrivée à 19h10) – Madeleine CLERET – Corinne DESTOUCHES – Jean-Jacques DUSSART – Marc JUVIN – Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET – Gilles MAYET – Philippe MOUSSERIN – Viviane MOUSSERIN

Retard : Lydie CLAVEAU (19h10)

Pouvoirs : Jérôme PENE à Philippe MOUSSERIN

Absents : Jérôme PENE

Secrétaire de séance : Viviane MOUSSERIN

Madame le Maire ajoute un point à l'ordre du jour (Subvention Fonds de concours).

Compte-rendu de la séance du 13 juin 2025 :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du 13 juin 2025. Le Conseil Municipal vote à mains levées et adopte le document à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Lydie CLAVEAU

Convention relative à la participation financière à l'école de Rongères :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention doit être signée entre la commune de Montoldre et celle de Rongères pour fixer la participation financière liée aux dépenses de fonctionnement de l'école maternelle de Rongères.

Pour l'année scolaire 2024/2025, la participation financière par enfant est de 742.92 €.

(évolution de l'indice des prix à la consommation entre juin 2024 et juin 2025 = 1%)

$742.92 * 8 \text{ enfants} = 5\,943.36 \text{ €}$.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- accepte les termes de la présente convention
- accepte l'inscription des crédits nécessaires au budget 2025 de la commune
- autorise Madame le Maire et les adjoints délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fonds de concours de la Communauté de Communes :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire a validé l'attribution aux communes d'un fonds de concours pour la période 2024-2026.

Ce fonds de concours s'élève à 32 888 € pour la commune de Montoldre et sera utilisé pour aider au financement des investissements. Une convention sera signée avec la Communauté de Communes pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours par la Communauté de Communes
- Autorise Madame le Maire à solliciter la Communauté de commune pour l'investissement 2025
- Autorise l'inscription des crédits sur le budget primitif investissement 2025 de la commune
- Autorise Madame le Maire et les Adjoints délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Repas des anciens :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Action Sociale s'est réunie en mairie afin d'organiser le traditionnel repas des anciens de la commune.

Le repas sera préparé par le Restaurant "La Truffade du St Eloi" pour un coût de 40.00 € par personne. Un courrier d'inscription sera adressé à chaque personne de la commune âgée de 70 ans minimum.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition de la Commission Action Sociale concernant l'organisation du repas.
- accepte que la dépense soit inscrite au budget primitif 2025 de la commune, section de fonctionnement.
- autorise Madame le Maire et les Adjoints délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Subvention exceptionnelle :

Madame le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'association pour l'animation de l'EHPAD de Gayette.

Cette association organise le samedi 27 septembre 2025 une journée animation pour fêter les 600 ans du donjon de Gayette.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette association n'a, à ce jour, bénéficié d'aucune subvention communale et de ce fait propose d'accorder un montant de 500.00 €.

Cet aide servira au financement des animations et repas prévus pour les résidents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- accepte le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association pour l'animation de l'EHPAD de Gayette ;
- accepte le montant proposé soit 500.00 € ;
- accepte que cette dépense soit inscrite au budget 2025 de la commune, section fonctionnement ;
- autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nomination aire de camping-car :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire une minute de silence en la mémoire de Monsieur Louis GUINATIER, ancien adjoint et Maire honoraire, décédé en juillet 2025.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de baptiser l'aire de camping-car communale située Rue du Colonel Besson.

Cet espace public est cadastré sous le numéro 319, de la section I et à une surface de 3405 m².

Madame le Maire salue l'engagement de Louis GUINATIER, Adjoint puis Maire honoraire qui, s'est investi dans la vie de la collectivité durant 31 ans et qui est à l'origine du projet.

Aussi, Madame le Maire propose de baptiser cet espace « Place Louis GUINATIER » et soumet cette proposition au Conseil Municipal. Le conseil municipal propose et vote :

- place 3 voix
- espace 8 voix
- 1 abstention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de baptiser l'aire de camping-car située Rue du Colonel Besson "Espace Louis GUINATIER".
- Autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Une cérémonie sera organisée avec la famille et une plaque sera apposée à cette occasion.

Arbre de la laïcité :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier est arrivé en mairie de la part de l'Observatoire de la laïcité de l'Allier. Ce dernier propose aux communes de planter un arbre à l'occasion du 120^{ème} anniversaire de la loi visant à instaurer la séparation des Eglises et de l'Etat. L'achat de cet arbre sera subventionné par l'Observatoire de la laïcité de l'Allier à hauteur de 100.00 € maximum.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et par 11 voix pour et 1 abstention :

- accepte d'acheter et planter un arbre ;
- accepte que ces dépenses et recettes soient imputées au budget 2025 de la commune, section fonctionnement
- autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Madame le Maire propose que la cérémonie de plantation de l'arbre ait lieu le 12 décembre 2025 à 15h en présence des enfants de l'école et des instances concernées (DDEN, etc).

Questions diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le fonds de commerce « Restaurant La Truffade » est mis en vente. En effet, pour des raisons de santé, M. Frédéric SART, propriétaire du fonds souhaite cesser son activité.

- Monsieur P. Mousserin adjoint, fait un point sur les différents travaux effectués sur les bâtiments communaux.
- Madame le Maire fait un point sur l'enquête publique concernant la révision du zonage d'assainissement.
- L'entreprise SOCOTEC passera faire son contrôle annuel à la salle Fernand Blanchet le 30 septembre 2025
- Madame le Maire et la commission scolaire font un point sur la rentrée scolaire.

La séance est levée à 20h30

La Secrétaire,
Viviane MOUSSERIN



Le Maire,
Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET



